

B.P. 116 L-9002 Ettelbruck

DEMANDE

pour la réalisation d'un raccordement **au réseau d'eau**

1) Nom:	Prénom:
2) Adresse:	
<small>CODE POSTALE</small>	<small>LOCALITE</small>
3) Rue:	No:
4) Téléphone privé:	Téléphone bureau:
Adresse E-mail:	

5) Installateur responsable:



vous demande de bien vouloir procéder à l'adresse suivante:



6) Genre:	
7) Adresse: L -	
<small>CODE POSTALE</small>	<small>LOCALITE</small>
8) Rue:	No:
9) Situation exacte de l'objet:	

- | | | | | |
|-----|--------------------------|---|--------------|------|
| 10) | <input type="checkbox"/> | à l'établissement d'un raccordement provisoire | | |
| 11) | <input type="checkbox"/> | à l'établissement d'un nouveau raccordement d'une maison de rapport | 1-3 unités | 1" |
| 12) | <input type="checkbox"/> | à l'établissement d'un nouveau raccordement d'une résidence | 4-8 unités | 6/4" |
| 13) | <input type="checkbox"/> | à l'établissement d'un nouveau raccordement d'une résidence | 9-20 unités | 2" |
| 14) | <input type="checkbox"/> | à l'établissement d'un nouveau raccordement d'une résidence | 21-40 unités | DN80 |
| 15) | <input type="checkbox"/> | à la modification du raccordement existant | | |
| 16) | <input type="checkbox"/> | à la réparation du raccordement existant * | | |

_____ , le _____ 20__

Conditions

- Les dimensions minimales de la fouille de raccordement doivent avoir au moins **80x80cm** et être **20cm plus profond que le niveau bas de la conduite principale**.
- Pour le raccordement particulier une gaine de protection d'un **diamètre minimale de 100mm** doit être posée dans la tranchée à une **profondeur de 100cm**.
- La percement du mur doit se trouver à une **profondeur entre 80cm et 130cm**.
- Le raccordement au réseau du bâtiment (compteur) se fait du côté de la rue afférente et dans une partie commune en cas d'une résidence.
- Dans les résidences > 3 unités un compteur commun est installé par le Service de l'eau
- Le demandeur s'engage à exécuter les travaux de gros-oeuvre à ses propres frais.
- Les travaux de raccordement sont exécutés par le Service de l'eau aux frais du demandeur.
- * Suivant la délibération du 12 septembre 2006 , le demandeur s'engage à payer 2/3 des frais de terrassement, la commune prend en charge 1/3 des frais de terrassement.

Explications relatives aux diverses lignes de la demande

Ligne	
1 et 4	Données concernant le demandeur de l'installation
2 et 3	Localité et adresse du demandeur
6	Genre de l'installation <i>Exemples:</i> maison unifamiliale, appartement, bureau, magasin, banque, cabinet médical, atelier, garage privé, exploitation agricole, station service, café-restaurant.
7 et 8	Localité et adresse de l'objet de la demande
9	Spécifications de l'avis du service d'incendie concernant le raccordement d'eau <i>Exemples:</i> diamètre de raccordement 2", DN 80, DN 100, ... installation d'une bouche d'incendie, ...
10	A cocher uniquement s'il s'agit d'un raccordement temporaire supprimé par la suite
11	A cocher s'il s'agit de ≤ 3 unités (suivant autorisation à bâtir)
12 - 14	A cocher s'il s'agit de > 3 unités (suivant autorisation à bâtir)
15	Modification ou renouvellement du branchement existant
16	Réparation d'un raccordement privé défectueux à la charge du demandeur